

Compte rendu de la séance du Conseil municipal de Chassors du vendredi 30 mars 2012.

L'an deux mille douze, le vendredi trente mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Pauline NOE, Maire.

Présents : Pauline NOE, Jean-Claude SAUSSEAU, Marie Christine DELAGE FINCK, Didier ANDRIEUX, Pierre MAROLLEAU, Patrick LAFARGE, Virginie DELOUME, Nathalie ROULET, Laurent PELLERIN, Eric VERGER, Alexandra NOMPEX, Félicia AMISSE ;

Absents excusés ayant donné procuration : François BOURGOIN (pouvoir à Pauline Noé), Jean Luc PLAINFOSSE (pouvoir à Nathalie ROULET).

Absente : Jacqueline CORNETTE

Nomination du secrétaire de séance :

Marie-Christine DELAGE-FINCK est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu :

Aucune remarque

Délibération : autorisation du Conseil Municipal pour que Madame Le Maire puisse signer la convention avec le SDEG.

Madame le Maire explique au conseil que vu l'article L 5212-24 du CGCT, les communes peuvent verser des fonds de concours au syndicat départemental d'électricité. Pour ce faire, il est nécessaire que le conseil délibère pour autoriser le Maire à signer une convention pour chaque opération avec le syndicat. Madame le Maire explique également que ce fonds de concours simplifiera les écritures comptables. Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise Madame le Maire, à l'unanimité des présents de signer toutes les pièces nécessaires ainsi que la convention avec le SDEG pour chaque opération de travaux avec ce syndicat.

Vote des taux des taxes communales :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la non augmentation des taux des trois taxes, à savoir :

- taxe d'habitation : 9,26 %
- taxe du foncier bâti 20,74 %
- taxe du foncier non bâti 43,46 %

Vote des budgets commune et assainissement

Monsieur Jean-Yves DANEY, trésorier de Jarnac, présente les budgets.

Budget Commune : la section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 834 577,99 €, la section d'investissement est équilibrée à la somme de 584 991, 99 €, voir feuilles annexes.

Monsieur DANEY fait remarquer que la commune dispose d'un autofinancement de 406 000 € (voir feuilles annexes).

Il ne reste plus que 2 emprunts en cours, qui se terminent en 2017 (église et aménagement de l'entrée du bourg de Luchac).

Budget Assainissement : la section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 132 795,76 €. Monsieur DANEY nous informe que les créances irrécouvrables sont importantes, qu'une somme de 4 000 € a été budgétée. Les impayés de la taxe d'assainissement s'élève aujourd'hui à environ 8 500 €. Madame le Maire va relancer les redevables.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 252 934,79 €.

Le budget commune et assainissement sont votés à l'unanimité du conseil (14 pour).

Monsieur DANEY conclut par des remarques très positives sur la gestion serrée des dépenses ce qui offre à la commune une capacité d'investissement importante.

Informations diverses

- Madame le Maire propose que le conseil se réunisse assez vite afin de mettre en chantier les projets d'investissements qui ont été décidés lors des dernières réunions de travail.

- Madame le Maire remercie les conseillers et Monsieur DANEY et nous nous retrouvons tous dans la salle des Six Chemins pour partager l'apéritif.

La séance est levée à 19 heures 55